

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 19 février 2020

N° : 1762

**Débat d'Orientations
Budgétaires 2020**

Membres présents : Mireille Benedetti (CR)

Excusés : Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavalier, Christian Maffier (CD 84),
Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR)

Participaient également : Guy Parrat (CESER), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel,
Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Nathalie Cimiotta (représentants du personnel)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 1



Considérant Que le Comité syndical de l'ARPE-ARB, régulièrement convoqué, n'a pu délibérer le 11 février dernier, faute de quorum ;
Que la réunion s'est toutefois tenue, et que l'ensemble des points a été présenté, débattu et a reçu l'assentiment des élus et partenaires présents ;
Que les délibérations ont été prises en 2ème séance, le 19 février 2020, sur le même ordre du jour (délibération n° 1758) ;

Considérant Que l'année 2019 a été un véritable tournant pour l'Agence Régionale Pour l'Environnement ;
Que depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ARPE a acté la mise en œuvre de l'Agence Régionale de la Biodiversité. A cette fin, elle a conduit l'évolution de ses statuts au 1^{er} trimestre 2019 et procédé à la signature de la convention permettant la création de l'ARB avec l'AFB, la Région, l'Etat et l'Agence de l'Eau. Elle est devenue son principal support opérationnel ;
Que la révision des statuts de l'ARPE-ARB a permis certes l'entrée de nouveaux membres associés, comme Nice Côte d'Azur et l'Agence Française de la Biodiversité mais également la sortie de membres, comme les départements alpins. La révision des engagements financiers de ses membres et le retrait de deux de ses autres membres ont fragilisé l'équilibre financier du syndicat mixte ;
Que le programme d'actions 2020 s'oriente vers une plus grande prise en compte de la biodiversité ;

Considérant Que les perspectives des recettes pour l'année 2020 s'élèvent à 3.500.000 € dans la continuité de l'évolution de l'Agence en ARPE-ARB et que la diversification des recettes permet de maintenir un équilibre budgétaire ;

Considérant Qu'après ajustement des perspectives des dépenses du BP 2020 aux recettes certaines, le budget prévisionnel 2020 devrait s'élever autour de 3.500.000 € ;

Considérant Que les mesures engagées sur la réduction des dépenses de fonctionnement sur les effectifs et sur les frais de location mobilière et immobilière devraient progressivement porter leurs fruits ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- de prendre acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2020 à retenir pour l'ARPE-ARB.

Fait et délibéré à Marseille, le 19 février 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI